

CONSERVATOIRE ADOLPHE SAX

Guide & Circulaire de Rentrée 2026-2027

Chers élèves, chers parents,

Bienvenue au Conservatoire Adolphe Sax de Dinant et dans ses cinq implantations !

Nous sommes ravis de vous accueillir pour cette nouvelle année placée sous le signe de la passion, de la créativité et de l'épanouissement artistique.

Que chacun — enfant, adolescent ou adulte — y trouve un lieu pour apprendre, progresser, s'exprimer et partager le plaisir de la musique, de la danse ou du théâtre.

Nous vous souhaitons une année riche, sereine et inspirante, faite de découvertes, de rencontres et de belles réussites.

Bonne année chez nous !

L'équipe de Direction

Eloy Céline, Directrice

Weynant Sophie, Directrice Adjointe





VOS REPÈRES POUR LA RENTRÉE

Inscriptions & Réinscriptions

- **Présentiel obligatoire** au secrétariat (pas d'inscription par mail/téléphone).
- **Date limite : 22 septembre 2026**
- **Documents à fournir** : Carte d'identité (N° national), carte ISI+ ou composition de ménage.
- **Anciens élèves instrument** :
Réinscription avant le **07/09/2026** pour garantir votre place !

Reprise des Cours

- **Reprise globale** : Lundi 24 août 2026.
- **Fin d'année** : Jeudi 1er juillet 2027.
- **Séances d'information (24 au 29 août)** :
Pendant les cours pour la Formation Musicale (Préparatoires 1/2, Formations 1, Adultes 1).

! Accès au cours si formulaire d'inscription complété !

NOS IMPLANTATIONS & SECRÉTARIATS

Implantation	Contact	Horaires du Secrétariat
Dinant Rue saint Michel, 9 5500 Dinant	 082/40 48 65  info@conservatoire-dinant.be	Lu, Je, Ve : 13h–20h00 Me : 12h30–20h00 Sa : 8h30–13h30
Beauraing Rue de Dinant, 23 5570 Beauraing	 0477/87 90 22  beauraing@conservatoire-dinant.be	Lu : 15h00–19h00 Ma : 14h30–18h00 Me : 12h00–19h00 Je : 15h00–18h30
Couvin Route de Pesche, 29 5660 Couvin	 060/34 77 02  couvin@conservatoire-dinant.be	Lu : 16h00–20h00 Me : 13h00–19h00 Je & Ve : 16h00–19h00
Florennes Avenue Jules Lahaye 4A, 5620 Florennes	 071/68 70 13  florennes@conservatoire-dinant.be	Lu, Ma, Je : 16h15–19h00 Me : 12h30–18h30 Sa : 08h00–12h00
Godinne Rue Grande, 27 5530 Yvoir	 082/61 52 72 ou 0477/85 17 76  godinne@conservatoire-dinant.be	Lu : 14h–20h00 Mardi : 15h30–18h30 Merc : 12h30–18h30 Ven : 15h00–19h00



MINERVAL & MODALITÉS DE PAIEMENT

Catégorie d'élève	Conditions / Âge	Minerval FWB
Moins de 18 ans	Né à partir du 01/01/2009	95 €
Adultes (+ 18 ans)	Né(e) avant le 01/01/2009	237 €
Exemptions & Réductions	Chômeurs, CPAS, BIM, Handicap, Carte PROF, 3 ^e enfant ,...	0 € (sur justificatif)

Minerval Officiel (avant le 30/09/2026)

À verser à la Ville de Dinant :

IBAN : BE54 0910 1090 9697

Communication : NOM et PRÉNOM de l'élève

* Versement unique obligatoire.

Cotisation Amicale Arts 3.5 (avant le 15/10/2026)

15 € par élève pour l'année scolaire :

IBAN : BE19 0682 0345 6012

Communication : NOM et PRÉNOM de l'élève



* Soutient les projets et activités des élèves.

NOS DOMAINES D'ENSEIGNEMENT



DOMAINE DE LA MUSIQUE

- **Parcours** : Préparatoire (5-6 ans), Formation (dès 7 ans), Qualification & Transition (dès 11 ans), Formations Adultes (dès 13/16 ans).
- **Assiduité requise** : 2 périodes/semaine minimum (sauf Préparatoire : 1p. et Transition : 5p.).
- **Instruments & Chant** : 1 cours individuel/semi-collectif de 50 minutes par semaine.
- **Attribution des places** : Gestion des listes d'attente à partir du 10 septembre selon les priorités de la Direction.



DOMAINE DE LA DANSE

- **Disciplines** : Danse Classique (Dinant et Godinne) & Danse Contemporaine (Dinant, Beauraing, Florennes, Godinne).
- **Tenue** : Spécifique selon la discipline et le niveau (informations transmises à la rentrée par le professeur).
- **Intervention Mutuelle** : Pensez à apporter votre formulaire d'intervention pour le minerval au secrétariat de Dinant !



DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE

- **Formation pluridisciplinaire** : Éveil à l'expression poétique, dramatique, éloquence et déclamation.
- **Théâtre, Déclamation, Éloquence & Improvisation (dès 12 ans)** : Développement du jeu scénique, de l'imaginaire, de la prise de parole et de l'écoute.
-  **Engagement collectif** : Pour le théâtre, la présence à chaque cours et lors du spectacle de fin d'année est **essentielle et obligatoire** par respect pour le groupe.



AGENDA & EVENEMENTS 2026–2027

- 12 septembre 2026 : Répétition Orchestre 13h30-16h30
- 19 septembre 2026 : Concert Orchestre Bouvignes
- 21 mai 2027 : Comédie musicale Dinant Salle Bayard
- 22-23 mai 2027 : Gala de danse à la salle Bayard

! D'autres rendez-vous viendront compléter ce programme !



CONGES SCOLAIRES 2026–2027

- Rentrée scolaire : lundi 24 août 2026
- Vacances d'automne (Toussaint) : du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1^{er} novembre 2026
- Fête des morts : Lundi 2 novembre 2026
- Jour de l'Armistice : Mercredi 11 novembre 2026
- Vacances d'hiver (Noël) : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
- Mardi gras : Mardi 9 février 2027
- Vacances de détente (Carnaval) : du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
- Vacances de printemps (Pâques) : du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027
- Lundi de Pentecôte : Lundi 17 mai 2027
- Vacances d'été : à partir du vendredi 2 juillet 2027



RÈGLEMENT & CONSIGNES IMPORTANTES

Absences & Ponctualité :

- Prévenir le secrétariat par téléphone le jour même. Un justificatif écrit est requis dès le cours suivant.
- Certificat médical obligatoire dès 2 jours d'absence consécutifs. (SMS non valide).
- Arriver **10 minutes avant** le début du cours. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant dans les couloirs.

ORCHESTRE DU CONSERVATOIRE



Rejoins l'Orchestre d'Harmonie du Conservatoire !

Sous la direction d'Alain Crepin, ouvert aux élèves dès la F4 / QA2 (flûte, clarinette, sax, trompette, trombone, cor, tuba, percussions).

Répétitions le samedi à Dinant.

Contact : Mme Stimart

(082/40 48 65 ou emmanuelle.stimart@conservatoire-dinant.be).

DROIT D'INSCRIPTION / REDUCTION / EXEMPTION

Age de l'élève	Document à fournir	A payer	
Moins de 18 ans (né à partir du 01/01/2009)	Copie de la carte d'identité	95 €	
Plus de 18 ans (né avant le 01/01/2009)	Copie de la carte d'identité	237 €	

Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur, pour adultes ou en alternance organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, pour adultes ou en alternance (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	95 €	A
Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (Annexe H4)	0 €	B
A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM (Annexe H4) + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)	0 €	B + C
Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du CPAS	0 €	D
Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale et leurs enfants qui font partie du même ménage	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €	D + C
Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E
Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap et leurs enfants qui font partie du même ménage	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E + C
Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (Annexe H3) Attestations d'ACTIRIS (A15 et A23) Attestation VDAB ou de l'ADG	0 €	H
Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions	0 €	I
3 ^{ème} élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions et des paiements des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)	0 €	J + C
S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (Annexe H5)	0 €	F
Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire fréquenté	0 €	A
Inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (Annexe H6 uniquement)	0 €	G
Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement prof. du secteur 6 : Arts appliqués	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (Annexe H6 uniquement)	0 €	G
Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM Annexe H7	0 €	K
Détenteur de la Carte PROF.	Carte PROF. (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil) Attestation d'éligibilité, pour les membres du personnel engagés au début de l'année (document à demander au service PROF à l'adresse : info@carteprof.be)	0 €	L